

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Agen, lundi 14 juin 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA 2^{ème} PASSE DE FAUCHAGE DEBUTE LE 14 JUIN

Pour concilier sécurité des usagers et sauvegarde de la biodiversité, le Conseil départemental réalise chaque année depuis 2010 un fauchage raisonné, au printemps pour la première passe et au début de l'été pour la deuxième, sur les 3000 km de routes départementales (soit 6000 km linéaires). La 2^{ème} passe débute ce 14 juin pour se terminer le 16 juillet.

Le fauchage des bords de routes est effectué à trois reprises durant l'année. Ces opérations visent à sécuriser les axes routiers départementaux, notamment en offrant une meilleure visibilité aux usagers (virages, carrefours, signalisations...). Ces actions font partie intégrante de l'exploitation routière. Elles sont structurées et formalisées dans un document : le Plan d'Intervention Fauchage et Débroussaillage (PIFD).

Les dates de passage des épareuses sont définies en fonction de la pousse de la végétation. Ainsi, **l'essentiel des passages est effectué au printemps et à l'été**, périodes durant lesquelles la végétation croît plus rapidement.

Les périodes d'intervention sont les suivantes :

- **Avril / mai** : un premier passage, dit « de sécurité », est réalisé. Il permet de couper la végétation sur les accotements et aux carrefours.
- **Juin / juillet** : il s'agit du même passage que celui effectué au printemps, auquel s'ajoute un dégagement élargi autour des panneaux et des talus en virage serré. C'est la coupe dite « de propreté ».
- **Septembre / décembre** : ce dernier passage, dit « complet », est beaucoup plus important. Il s'agit d'entretenir l'ensemble des dépendances : accotements, fossés et talus, par fauchage et débroussaillage.

Des coupes ponctuelles peuvent également être opérées au droit de chantiers routiers, pour des manifestations d'envergure sur la voie publique, pour des raisons de sécurité ou encore du fait de la prolifération de plantes invasives tel le Sorgho d'Alep.

Une gestion différenciée des bords de route

Le fauchage s'applique de façon uniforme et vise à s'intégrer de manière cohérente dans son environnement. En effet, des « zones d'attention », zones particulières représentatives de la flore locale sont préservées, permettant ainsi la reconquête du patrimoine floral lot-et-garonnais.

Enfin, depuis 2018 l'objectif « **zéro phyto** », action interne inscrite à l'Agenda21, a été atteint. L'usage des produits phytosanitaires dans la collectivité a été totalement remplacé par des techniques alternatives, renforçant ainsi les actions de préservation de l'environnement.

Contact presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 matthieu.stievet@lotetgaronne.fr